

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 34 du 7 mai 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

INSTRUCTION N° 26694/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BRCE

relative à l'abrogation de l'instruction N° 9400/DEF/GEND/RH/RF/REC du 28 février 2002 relative au contrôle de l'aptitude physique des candidats à l'engagement dans la gendarmerie en qualité de sous-officiers ou de volontaires.

Du 29 avril 2021

INSTRUCTION N° 26694/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BRCE relative à l'abrogation de l'instruction N° 9400/DEF/GEND/RH/RF/REC du 28 février 2002 relative au contrôle de l'aptitude physique des candidats à l'engagement dans la gendarmerie en qualité de sous-officiers ou de volontaires.

Du 29 avril 2021

NOR A R M G 2 1 0 1 0 6 8 J

Texte(s) abrogé(s) :

Instruction N° 9400/DEF/GEND/RH/RF/REC du 28 février 2002 relative au contrôle de l'aptitude physique des candidats à l'engagement dans la gendarmerie en qualité de sous-officiers ou de volontaires (BOC 2002 p. 1629).

Référence de publication :

L'instruction n° 9400 DEF/GEND/RH/RF/REC du 28 février 2002 relative au contrôle de l'aptitude physique des candidats à l'engagement dans la gendarmerie en qualité de sous-officiers ou de volontaires est abrogée.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel* des armées.

*Le général,
Sous-directeur des compétences,*

Gilles MARTIN.